

**RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN - IMPACT**

**RAPPORT D'AUDIT DES PASSATIONS DES MARCHES**

**PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**FINANCEMENT AFD – ACCORD DE FINANCEMENT N°CCI 1679 01 T**

**VERSION DEFINITIVE**

**PYRAMIS**



## II. Rapport d'évaluation de la conformité de la passation et de l'exécution des marchés

**À l'attention du  
Professeur Daouda KONE  
Coordonnateur du Projet CE-IMPACT  
Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)  
Abidjan, Côte d'Ivoire**

Monsieur le Coordonnateur,

Dans le cadre de l'audit du projet de Centre d'Excellence Africain – IMPACT (CEA –IMPACT) et conformément aux termes de référence de la mission, nous avons procédé à la vérification du respect des directives de l'AFD en matière de passation des marchés.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons :

- Vérifier la conformité du mode de passation de marché et de sélection retenu ;
- Vérifier la pertinence des documents d'appel d'offres (en particulier, les critères de qualification (le cas échéant) et les critères d'évaluation) ;
- Vérifier la disponibilité effective des équipements acquis sur les fonds du Projet (véhicules, matériel informatique, etc...), et de leur allocation conforme aux dispositions de Projet (disponibilité des équipements au sein des services et structures auxquels ils étaient destinés) ;
- Vérifier que les contrats passés avec les entreprises qui ont remporté les marchés sont conformes aux termes de la négociation qui a eu lieu avec ces entreprises ;
- Vérifier l'exécution des différents marchés passés.

## **1. Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur le respect des Directives de l'AFD en matière de passation des marchés.

## **2. Fondement de l'opinion avec réserve**

### **- Avis de Non Objection**

Le Projet n'a pas mis à notre disposition l'Avis de Non Objection de l'AFD sur les contrats de certains spécialistes (Spécialiste en Passation des Marchés, Informaticien, Spécialiste en communication). Le montant total des honoraires payés à ces consultants sur l'exercice sous revu est de **FCFA 33 100 000**.

- **Achat de logiciel comptable**

Le projet a acquis un logiciel de gestion pour une valeur de **FCFA 15 635 391**. Cette dépense, non inscrite dans le Plan de Passation des Marchés, n'a pas fait l'objet d'une mise en concurrence conformément au code des marchés publics.

**Conclusion**

Outre ces irrégularités, nous n'avons pas relevé d'événement significatif qui entache les principes de transparence et d'équité dans l'accès aux marchés.

Bamako, le 19 Avril 2022

**Pour le groupement Pyramis Audit & Conseil SARL/2K2 CONSULTING  
Le Mandataire**



**Mohamed Daye DIAKITE**  
**Associé**  
**Expert-Comptable Diplômé**  
**Commissaire aux comptes**  
**Inscrit au Tableau de l'ONECCA Mali**